

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 29  
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Résultat du vote

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ;  
Jean Paul CLARET, Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La  
Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON,  
Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la  
Grotte) ; Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC  
(Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine  
MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian  
ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de  
Chartreuse) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean  
Paul PETIT (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud  
de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

OBJET : ADHESION AU DISPOSITIF ALIZE SAVOIE

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric  
VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane  
MOLLARET à Jean Louis MONIN,

**CONSIDERANT** que le dispositif ALIZE Savoie consiste en un accompagnement par les grandes entreprises savoyardes  
des TPE-PME industrielles, de production, transformation, services à l'industrie. Pour bénéficier de cette aide, les  
entreprises doivent présenter au moins 2 bilans actifs et avoir un projet de développement et de création d'emploi.

Ce dispositif propose 3 types d'aides :

**1/ Un appui en compétences**

C'est une mise en relation entre les PME et les cadres des grands groupes selon leur problématique : production,  
sécurité, organisation d'atelier, RH, marché public...  
Le temps mis à disposition pour la PME est gratuit.

**2/ Une Aide financière : Avance remboursable**

Possibilité d'obtenir un prêt à taux 0% (plafonné à 25 000€), sans garantie et remboursable en 3 ans (avec différé si  
besoin). Cette avance est conditionnée au projet mais n'est pas forcément en lien avec de l'investissement.

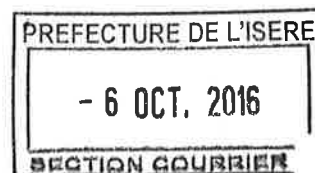
**3/ Accompagnement pendant 3 ans**

Un accompagnement est fait pendant 3 ans par le conseiller industrie de la CCI Savoie en plus de  
l'accompagnement mis en place par les cadres et dirigeant des grands groupes.

Depuis 2015, les communes savoyardes de la Communauté de Communes adhèrent au Réseau ALIZE via une  
convention entre le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard et ALIZE Savoie. Les entreprises savoyardes de la  
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont donc éligibles. A ce jour, deux entreprises en ont bénéficiées.

**CONSIDERANT** que la commission économique s'est prononcée favorable à l'élargissement de ce dispositif sur les 17  
communes, après une présentation du dispositif.

**CONSIDERANT** cet accompagnement comme intéressant et bénéfique pour les PME et souhaitant que le même  
niveau de service soit proposé aux entreprises de l'ensemble du territoire communautaire.



Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention entre la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et Alizé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 at ce pour une durée de 3 ans.
- **PREVOIT** au budget 2017, 1 597€ pour l'adhésion à ALIZE Savoie pour les 17 communes.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 29 septembre 2016

Le Président



Denis SEJOURNÉ